



## Lettre agricole du Contrat territorial des 5 Rivières n°3 Septembre 2026

### EDITO

#### Un programme agricole maintenu pour préserver la qualité de l'eau

Début 2026, les aides destinées aux collectivités pour la mise en œuvre des programmes agricoles des contrats territoriaux ont été restreintes à la suite de décisions politiques.

Après réflexion sur les enjeux du territoire, les élus du SMVVA ont fait le choix de **maintenir en 2026** le programme agricole dans lequel ils s'étaient engagés pour la période 2020-2026. L'atteinte des objectifs fixés pour améliorer la qualité de nos cours d'eau ne peut en effet se faire sans l'évolution des pratiques agricoles, notamment en matière de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires. En tant qu'acteur de l'eau disposant d'une vision globale des enjeux du territoire, le SMVVA considère que la poursuite de son accompagnement auprès des agriculteurs reste essentielle.

Ce troisième numéro de la Lettre agricole du Contrat territorial des 5 rivières vous présente plusieurs **exemples d'actions mises en œuvre** sur le territoire par le SMVVA.

### PAIEMENTS POUR SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

**Depuis 2021, le SMVVA anime, en partenariat avec l'association Bio 63, un dispositif d'aide expérimental appelé PSE (Paiement pour Services Environnementaux). Financé par l'agence de l'eau Loire-Bretagne, il vise à rémunérer, sur une période de 5 ans, les agriculteurs qui s'engagent dans des changements de pratiques.**



*Présentation des outils de désherbage mécanique lors d'une demi-journée à Pérignat-sur-Allier*

L'objectif du PSE porté sur notre territoire est de réduire l'utilisation des produits phytosanitaires, en particulier les herbicides que l'on retrouve régulièrement dans les cours d'eau de la zone de plaine.

Avant de lancer le dispositif, une enquête a été menée auprès des agriculteurs du territoire pour identifier les points sur lesquels ils étaient prêts à faire évoluer leurs pratiques. Les indicateurs du programme, désherbage mécanique, allongement des rotations, introduction de légumineuses, ont ainsi été choisis en concertation pour répondre à la fois aux enjeux du territoire et à la réalité des exploitations.

A partir de fin 2021, 11 céréaliers et polyculteurs-éleveurs se sont engagés dans ce programme basé sur le volontariat.

Pour les accompagner, des démonstrations et formations sont proposées chaque année. En mai dernier, c'est à Pérignat-sur-Allier qu'une demi-journée technique sur le désherbage mécanique a été organisée. Elle a été l'occasion de dresser le bilan de cinq ans d'accompagnement d'une dizaine de fermes dans la réduction des herbicides.

**SMVVA**  
Syndicat Mixte des Vallées  
de la Veyre et de l'Auzon

13, rue Principale  
63450 Saint-Saturnin

Tel : 04.73.39.04.68  
[www.smvva.fr](http://www.smvva.fr)



# EN SAVOIR PLUS SUR «L'ACCOMPAGNEMENT ZONES HUMIDES» ...

## Diagnostic et accompagnement pour la gestion des zones humides proposé par le SMVVA et le Conservatoire des Espaces Naturels (CEN)

Les zones humides, comme les mares, prairies humides et bords de cours d'eau, jouent un rôle essentiel dans la gestion de l'eau. Des programmes visent à les préserver et les restaurer pour leurs fonctions de réserve, de filtre et de ressource alimentaire.

Agriculteurs et éleveurs participent à leur préservation grâce au pâturage et à la fauche, qui maintiennent les milieux ouverts, limitent l'embroussaillage et favorisent une faune et une flore caractéristiques.

Même si au premier abord, ces zones humides peuvent être perçues comme des espaces difficiles à valoriser ou comme une perte de surface productive...

*« J'ai surtout des zones humides le long de la Veyre. Une parcelle est souvent inaccessible car elle est dans l'eau, elle ne me sert pas »*

... Elles présentent de nombreux atouts pour les exploitations

agricoles. En plus d'offrir des îlots de fraîcheur appréciés des animaux durant l'été, elles constituent une ressource fourragère souvent disponible plus tard dans la saison (fin de printemps et été) et généralement plus résistante aux périodes de sécheresse.

*« Les zones humides sont les seuls endroits où il y avait encore de l'herbe verte, en été elles sont privilégiées par les animaux »*

*« Les zones humides de mes parcelles sont plus vertes que le reste »*

*« Les vaches vont facilement dans les zones humides l'été pour être au frais, elles y sont beaucoup mieux que sur les parcelles sèches et où il n'y a pas d'arbres. Et il a toujours de l'herbe qui pousse dans les zones humides, c'est toujours mieux »*



*Zones humides le long du Labadeau, restées vertes malgré la sécheresse - Commune de Saulzet le Froid – 6 août 2026*

Le SMVVA, accompagné du CEN, vous propose un **accompagnement pour mieux comprendre le fonctionnement des zones humides présentes sur votre exploitation**, concilier leur préservation avec vos pratiques et mieux les valoriser.

Lors d'un **rendez-vous sur votre exploitation**, nous réalisons un diagnostic de vos parcelles. Celui-ci permet d'identifier les zones humides, d'évaluer leur état de conservation, de mieux connaître vos pratiques (pâturage, gestion de l'herbe, fauche...) et d'échanger sur les éventuelles difficultés rencontrées (inondations, refus de pâturage, tassement des sols, etc). À l'issue de cette visite, des propositions de gestion ou d'aménagement (mise en défens, aménagement de points d'abreuvement, franchissement de cours d'eau) peuvent vous être proposées selon le besoin.

**En 2024 et 2025, une quinzaine d'agriculteurs ont bénéficié d'un diagnostic, de conseils de gestion et parfois de la mise en place d'aménagements sur les zones humides présentes sur leurs parcelles ce qui représente plus de 50 ha.**

### Aides et contacts

Sylvie Alcouffe - **SMVVA** : 04.73.39.13.97  
ou Vincent Legé - **CEN** : 07.68.13.13.20



## ... DES AMÉNAGEMENTS APPRÉCIÉS DES ÉLEVEURS



Exemple de mise en défens d'un cours d'eau par le SMVVA



Abreuvoir réalisé par le SMVVA permettant l'abreuvement des animaux tout en préservant le cours d'eau

### Un éleveur laitier raconte :

« Suite à l'accompagnement de la gestion des zones humides, nous avons pu refaire des clôtures et des abreuvoirs pour que les vaches puissent s'abreuver dans le cours d'eau. C'est très bien comme aménagements, c'est en bois et ça vieillit bien.

*Je regrette de ne pas en avoir fait plus. »*

## MISER SUR LES PRAIRIES NATURELLES DIVERSIFIÉES

Fruit d'une évolution de plusieurs centaines d'années, les prairies naturelles diversifiées sont naturellement adaptées aux conditions pédoclimatiques de notre territoire. Elles sont de véritables atouts pour les exploitations et les territoires : autonomie et résiliences des fermes, santé et bien-être animal, qualité de la production agricole, support d'une forte biodiversité, stockage de Carbone (80T/ha de moyenne), marqueurs de paysages...

### MAIS QUE FAIRE QUAND CES PRAIRIES SONT DEGRADÉES ?

#### Les prairies naturelles diversifiées : quesako ?

Comme leur nom l'indique, elles se caractérisent par une **flore très diversifiée**, qui associe graminées,

légumineuses et de nombreuses autres espèces végétales.

L'activité humaine maintient ces prairies en l'état, par la fauche ou le pâturage et ces pratiques

vont influencer leur composition. Une parcelle de prairie très diversifiée peut accueillir plus d'une quarantaine d'espèces différentes.



Une prairie diversifiée se caractérise par des plantes aux couleurs variées



## DES SEMENCES LOCALES POUR UNE IMPLANTATION DE PRAIRIE, OU UN SURSEMIS

**Contrairement aux semences du commerce, elles sont adaptées aux conditions pédoclimatiques locales : la prairie choisie pour la récolte pousse déjà sur votre exploitation, les espèces et variétés sont génétiquement adaptées à votre territoire. Par ailleurs, elles ne coûtent «que» du temps de travail.**

Fleur de foin, fond de grange... autant de termes utilisés par les anciens pour désigner les graines ramassées au balai ou sur la bêche de la faucheuse pour regarnir leurs prairies. Aujourd'hui plusieurs techniques existent pour réimplanter une prairie : le transfert de foin vert, la récolte de graines à la moissonneuse, l'utilisation d'une prairiale ou brosseuse de prairie.

C'est dans ce contexte, et pour pallier la dégradation des prairies, que le SMVVA a organisé, le 7 juillet 2025 à Aydat, une journée technique destinée à sensibiliser les techniciens, élus et agriculteurs du territoire aux pratiques de régénération des prairies naturelles. Cette journée était animée par le service Fourrage de la Chambre d'Agriculture et le Conservatoire d'Espaces Naturels (CEN Auvergne).

### Comment restaurer une prairie naturelle ?

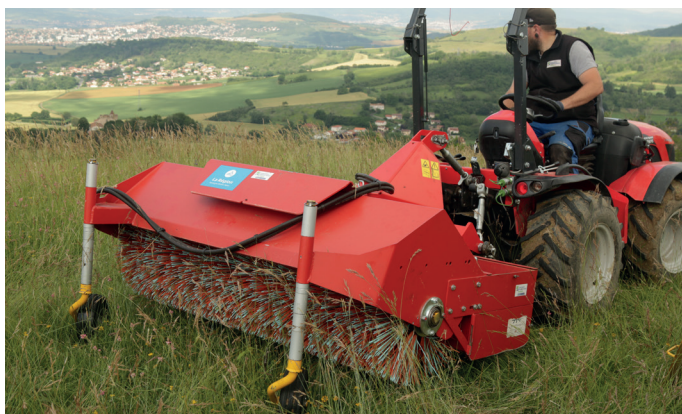
La première étape, est d'identifier et d'éliminer si possible la cause de sa dégradation : fertilisation excessive, surpopulation de campagnols, pression de pâturage trop importante ou trop faible, aléas climatiques... Dans la majorité des cas, les prairies ont une capacité de régénération naturelle très élevée, en particulier les prairies naturelles à flore diversifiée. La suppression de la cause permet une restauration efficace à moindre coût, dans les 3 ans. Néanmoins, lorsque les dégâts sont trop importants, un sursemis peut être envisagé pour accompagner la régénération de la parcelle.

Clémentine Lacour, conseillère fourrages de la Chambre d'Agriculture du Puy de Dôme a approfondi ces questions et présenté les retours d'expériences réalisés récemment sur le territoire.

Une démonstration de la brosseuse a été réalisée sur la parcelle avec des échanges techniques sur son fonctionnement. Malgré une récolte interrompue par la météo pluvieuse, les échanges ont permis d'approfondir l'utilisation de la machine et des choix techniques qui ont conduit à une récolte sur cette parcelle. Vincent Legé, du CEN Auvergne, a pu présenter ces questions autour des semences locales.

Pour aller plus loin (Bilans technico-économiques, guides de reconnaissance, vidéos, plans de la machine...) :

<https://www.cen-auvergne.fr/nos-projets/agriculture-et-nature/prairies-et-semences-locales/>



*La brosseuse en plein travail*



*Le résultat : des graines beaucoup plus diversifiées que celles des mélanges du commerce*

Le SMVVA définit actuellement ses actions pour les prochaines années.

**Votre expérience et vos questions sur le terrain sont précieuses pour orienter ces futurs programmes. N'hésitez donc pas à nous contacter pour nous faire part de vos besoins, de vos difficultés ou de vos attentes.**

Ces échanges nous permettront de mieux identifier les besoins du territoire et de construire un accompagnement au plus près de vos pratiques, tout en contribuant à la préservation des milieux aquatiques. La mise en œuvre de ces actions restera toutefois conditionnée aux financements que le SMVVA pourra mobiliser.

**Contact : Sylvie Alcouffe, animatrice agro-environnement au SMVVA**

✉ [sylvie.alcouffe@smvva.fr](mailto:sylvie.alcouffe@smvva.fr) - ☎ 04 73 39 13 97

Le programme agricole d'animations et de formations du contrat territorial des 5 rivières est financé par le SMVVA et l'Agence de l'eau Loire-Bretagne. Le contrat est financé par le SMVVA, l'Agence de l'eau Loire-Bretagne, le Conseil Départemental du Puy de Dôme et les EPCI du territoire

Lettre d'informations n°3 - Septembre 2026

Publiée par le SMVVA

Rédaction et mise en page : SA, EC, BM - SMVVA

Crédit photos (sauf mention contraire) : ©SMVVA

Impression : CHAUMEIL

Tous droits de reproduction interdits